

**CONSEIL DE PRUD'HOMMES
D'ANNEMASSE**

20, Rue Léandre VAILLAT - BP 253
74106 ANNEMASSE CEDEX
téléphone: 04.50.38.39.32
télécopie: 04.50.87.28.79

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

JUGEMENT

Audience du : 27 septembre 2007

RG N° F 07/00269
SECTION Commerce - Bureau 1

AFFAIRE
Mme Martine DARANTE
contre
LAOSTE

Madame Martine DARANTE
44, Rue de la Libération
74100 ANNEMASSE

DEMANDEUR, Assisté de Me DROZ (avocat au barreau d'ANNECY)

MINUTE N°
2007/538

JUGEMENT DU
27 septembre 2007

LAOSTE
33, Rue Saint François
74011 ANNECY CEDEX

Qualification :
Contradictoire
premier ressort

DÉFENDEUR, Représenté par Me VERGNE (avocat au barreau d'ANNECY)

- Composition du bureau de Jugement lors des débats et du délibéré

Monsieur Georges SSSSS, Président d'audience (S)
Madame Nicole AAAAA, Assesseur conseiller (S)
Monsieur Claude BBBBB, Assesseur conseiller (E)
Monsieur Marcel CCCCC, Assesseur conseiller (E)

assistés lors des débats de Monsieur Claude BASTARD, Greffier en chef

PROCÉDURE

Date de plaidoirie: 30 juin 2007
Date du prononcé: 27 septembre 2007

Décision prononcée en audience publique par : Mme Nicole AAAAA
assistée de Monsieur Claude BASTARD Greffier en Chef

Notification le : 5/11/2001

Expédition revêtue de
la formule exécutoire
délivrée

le :

à :

La minute est signée par M. Georges SSSSS, président du bureau de jugement et par M. Claude BASTARD greffier lors de l'audience de prononcé